



A Créteil, le 15 janvier 2021

A l'attention de M. Préfet du Val de Marne

Objet : Demande d'audience -le 29 janvier 2021

Monsieur Le Préfet,

Depuis plusieurs années, les gouvernements successifs n'ont eu de cesse d'attaquer le bien commun de notre société : les services publics. Par la recherche d'économie à tout prix afin d'assurer toujours plus de profit au secteur privé et marchand, les agent-e-s publics sont systématiquement sacrifiés.

Or, dans un contexte de pandémie mondiale, s'il y a bien un modèle social qui a pu tenir grâce à ses services publics c'est bien le nôtre.

Ce sont bien « *les premiers de corvée* », en proximité dans les territoires, au travers des crèches, de l'action sociale, de la voirie, des hôpitaux, des écoles, des collèges.... qui ont permis de faire front dans un contexte social et économique extrêmement dégradés.

Pour tout-e-s ces agent-e-s, le remerciement se traduit, encore aujourd'hui, par l'application d'une loi rétrograde et destructrice. En effet, la loi du 6 août 2019 portant sur la Transformation de la Fonction Publique vient percuter notre modèle social et démocratique sur le territoire. Elle individualise et rend vulnérable les agent-e-s.

Les mesures phares de cette loi ne sont là que pour détruire des services publics, remettre en cause les conquis, dégrader les conditions de travail et réduire les droits et les moyens de défense obtenus pour les agent-e-s.

Le recours excessif aux contractuel-le-s faisant exploser le nombre d'agent-e-s dans la précarité, la mise en œuvre de la rupture conventionnelle où comment payer avec de l'argent public les licenciements déguisés de milliers de fonctionnaires, l'accentuation de l'individualisation et d'un système méritocratique par la mise en œuvre du RISFEPP, l'abrogation des régimes dérogatoires de congés jetant ainsi le discrédit sur les agent-e-s de la Fonction Publique qui ne travailleraient pas assez alors que la caisse des dépôts a démontré et alerté les employeurs publics sur le nombre accrue d'heures supplémentaires émises dans les collectivités. Dans certaines collectivités de notre territoire, des agents dépassent les centaines d'heures supplémentaires, heures supplémentaires de travail effectuées et qui très souvent ne sont pas payées et pas récupérées. Pourtant, en ce début d'année, vous sommez les collectivités de délibérer avant le 22 mars 2021 sur cette question. Or, les exécutifs ont été élus en juin et non, en mars laissant encore le temps à ce sujet d'être traité.

A cela s'ajoute, la mise à mal de la santé et la sécurité des agent-e-s sur le terrain avec la disparition des CHSCT qui aura lieu vraisemblablement dans les petites collectivités, la restriction voire disparition du rôle essentiel de représentation, de contrôle et de défense des commissions administratives paritaires,

Sans oublier, le gel du point d'indice qui perdure depuis plus de 10 ans.

La CGT est fermement opposée à l'ensemble de ces dispositions. Elle a mené le combat lors des débats sur l'avant-projet de loi et continue aujourd'hui à l'heure de son application. Si l'objectif est d'avoir un meilleur service public dans l'intérêt de la population alors notre organisation a des propositions concrètes à mettre en œuvre tout de suite. C'est le sens de la campagne en faveur des 10% que nous engageons partout sur en France : 10% de salaire en plus, 10% d'effectif en plus, 10% de temps de travail en moins....

A l'heure où l'argent public coule par milliards pour engraisser les actionnaires d'entreprises qui pourtant supprime des milliers d'emplois, il serait temps que cet argent serve à consolider et développer des services publics dynamiques et innovants répondant aux besoins de la population. Encore une fois, la pandémie sur notre territoire aura démontré le rôle social et égalitaire des services publics.

Un vrai statut, renforcé et non démantelé, est le garant de l'égalité de traitement pour les agents, mais également pour la population !

Ainsi, nous menons, partout sur le territoire du Val-de-Marne, une campagne de signature de pétition que nous souhaiterions vous remettre, en partie, lors d'une rencontre le vendredi 29 janvier 2021.

Nous espérons que vous serez en clin à recevoir une délégation de notre organisation accompagnée par des agent-e-s de plusieurs collectivités.

Nous vous prions d'agrérer, Monsieur Le Préfet, nos sincères salutations distinguées.